Image not found or type unknown

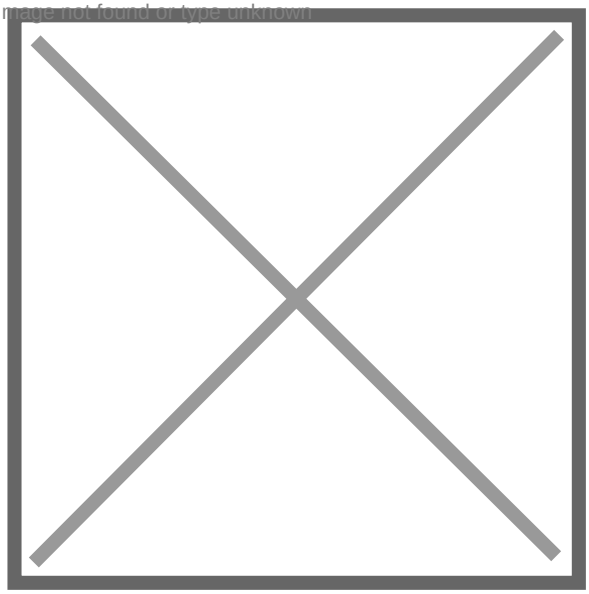

Violences volontaires sur personne vulnérableavec itt

Par **JCM**, le **24/10/2009** à **08:07**

Bonjour,
Il y a 1 an j'ai été agressé.
Ma plainte a été retenue en délit(violences volontaires sur personne vulnérable avec ITT -8 jours.J'étais en convalescence suite à un infarctus)
L'affaire passe au Tribunal correctionnel le mois prochain.
Je me suis porté partie civile et mon organisme de sécurité sociale également.
Je demande les domages et interets équivalent à ma perte de salaire provoqué par ma reprise du travail retardé à cause de cette agressio(certificat médical à l'appui)
Que risque au minimum mon agresseur?
Je vous remercie de votre réponse.
JCM

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés